

Monsieur Jean Marie BELIERES

**Directeur des Opérations
Société SIDESUP
13 Rue du Moulin
45300 ENGENVILLE**

A l'attention de **Monsieur Michel BENOIT
Commissaire Enquêteur
28 rue des Catalpas
45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL**

ENGENVILLE, le 02/11/2021

Monsieur BENOIT,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux observations faites dans le cadre de l'Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SIDESUP, en vue de la création d'une nouvelle ligne de séchage

En cohérence avec votre procès-verbal, nous avons détaillé l'ensemble de nos réponses sous 6 thématiques principales concernant :

- ✓ **Le Bruit**
- ✓ **La circulation**
- ✓ **Les poussières**
- ✓ **Les rejets atmosphériques**
- ✓ **La santé**
- ✓ **La communication**

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour continuer d'amender nos réponses sachant que nous avons complété de nouveau nos engagements à la suite de nos différents échanges, et notamment suite à la réunion publique du 06 octobre dernier.

Ce projet, qui répond pleinement au développement important des surfaces de luzerne BIO dans le sud de Paris, permettra d'améliorer la performance environnementale de ce site industriel, et donc ainsi de répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre,

Veillez agréer, Monsieur BENOIT, l'expression de nos sincères remerciements.

Jean Marie BELIERES



Directeur des Opérations

Monsieur Jean Marie BELIERES
Directeur des Opérations
Société SIDESUP
13 Rue du Moulin
45300 ENGENVILLE

A l'attention de

Monsieur Michel BENOIT
Commissaire Enquêteur

ENGENVILLE, le 02/11/2021

Monsieur BENOIT,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux observations faites dans le cadre de l'Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SIDESUP, en vue de la création d'une nouvelle ligne de séchage

En cohérence avec votre procès-verbal, nous avons détaillé l'ensemble de nos réponses sous 6 thématiques principales concernant :

- ✓ Le Bruit
- ✓ La circulation
- ✓ Les poussières
- ✓ Les rejets atmosphériques
- ✓ La santé
- ✓ La communication

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour continuer d'amender nos réponses sachant que nous avons complété de nouveau nos engagements à la suite de nos différents échanges, et notamment suite à la réunion publique du 06 octobre dernier.

Ce projet, qui répond pleinement au développement important des surfaces de luzerne BIO dans le sud de Paris, permettra d'améliorer la performance environnementale de ce site industriel, et donc ainsi de répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre,

Veuillez agréer, Monsieur BENOIT, l'expression de nos sincères remerciements.

Jean Marie BELIERES

Directeur des Opérations



REPONSES AUX OBSERVATIONS

Suite à l'enquête publique réalisée du 06/09 au 19/10/2021

1) Le Bruit :

Le site fait l'objet à fréquence régulière de suivi de mesures de bruits tant sur le niveau sonore que sur le niveau d'émergence. Des améliorations ont déjà été apportées pour améliorer l'émergence par la pose d'un caisson insonorisé sur le poste de détente Gaz, l'insonorisation des locaux broyeurs, la suppression du dispositif sonore de recul des chargeurs sur la cour extérieure.

Dans le cadre de l'étude de la 3^{ème} ligne, une étude acoustique a été confiée à la société SIM-Engineering dont nous avons reçu le rapport en date du 28 octobre 2021. Cette étude valide la conformité des niveaux sonores en limite de propriété en diurne et nocturne. Par contre, au niveau émergence, les seuils réglementaires sont dépassés surtout côté Est du site. Comme prévu, la société SIM-engineering doit nous proposer un plan d'actions dans les prochaines semaines pour réduire cet impact tant pour l'existant que pour la 3^{ème} ligne. SIDESUP informera les parties prenantes des actions prises dès que possible, après validation technico-économique des solutions proposées.

Au-delà du plan d'actions qui sera proposé par SIM-Engineering, des actions ont déjà été décidées pour réduire le niveau sonore :

- ✓ Sensibilisation des équipes de SIDESUP et des prestataires de services aux nuisances sonores,
- ✓ Equipement de chaque chargeur d'une CB pour faciliter la communication avec les chauffeurs de poids lourds afin d'éviter des coups de klaxons inappropriés,
- ✓ Achat d'un dispositif spécifique pour racler la cour (en lieu et place d'un godet métallique)
- ✓ Utilisation d'un dispositif embarqué sur le chargeur pour éviter le raclage de la cour lors du remplissage d'un godet de luzerne ou de pulpes,
- ✓ Limitation de la vitesse maximale des camions à 40 km/h 24H/24H dans la traversée d'ENGENVILLE et d'EZERVILLE pour limiter les accélérations et freinages,

A noter que la 3^{ème} ligne ne modifie pas la durée de fonctionnement en campagne luzerne versus les années 2020 ou 2021. Les 35 jours supplémentaires évoquées concernent l'impact de la période de traitement de la pulpe de betteraves qui pourrait se prolonger sur le mois de Janvier (en fonction des rendements betteraviers et des conditions météorologiques).

Le site industriel durant la période estivale de la mi-juillet au 25 août sera à l'arrêt du samedi 13 heures au lundi matin 05 heures.

Toutes ces actions seront opérationnelles pour la future campagne de luzerne 2022. SIDESUP propose d'effectuer une nouvelle campagne de mesure sonore à l'été 2022 pour valider la pertinence des actions mises en place.

2) La circulation

En lien direct avec l'installation de la 3^{ème} ligne, il a été décidé de créer une entrée complémentaire comme détaillé dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Cette seconde entrée, associée à une révision complète du plan de circulation en interne sur le site, va permettre de fluidifier le trafic et d'éviter l'engorgement des camions à certaine période de la journée sur la voie publique, à proximité immédiate du site industriel. En complément, la mise en place du dispositif de prise de rendez-vous depuis octobre 2021, pour l'enlèvement des produits finis par nos clients, via le logiciel TRANSWID, va permettre de lisser l'arrivée des camions sur le site tout au long de la journée. Si ces 2 actions n'étaient pas suffisantes, une aire de délestage pourrait être étudiée sous réserve qu'elle ne génère pas d'autres contraintes (accessibilité, bruit, ...).

L'impact de la mise en place de la 3^{ème} ligne va se traduire par une augmentation du trafic routier pour approvisionner l'usine, passant ainsi de 5 à 7 camions en moyenne par heure. Afin d'améliorer le risque d'insécurité perçu, plusieurs actions vont être entreprises :

- ✓ Mise en place d'une réunion de sensibilisation de tous les chauffeurs chaque année, avant le démarrage de la campagne luzerne, en présence des parties prenantes qui seront informées en amont (Mairie, Gendarmerie., ...)
- ✓ Suivi des camions par une identification simple (numéro visible sur la benne) pour faciliter la remontée d'information de tout un chacun vers SIDESUP suite au constat de comportement inadapté,
- ✓ Installation d'un système de géolocalisation à la charge du prestataire de transport, pour s'assurer du bon respect des vitesses de circulation, notamment lors de la traversée d'ENGENVILLE et d'EZERVILLE,
- ✓ Limitation de la vitesse maximale à 40 km/h 24H/24H lors de la traversée d'ENGENVILLE et d'EZERVILLE.
- ✓ Limitation de la circulation les week-ends durant la période estivale de la mi-juillet au 25 août sachant que le site sera à l'arrêt du samedi 13 heures au lundi matin 05 heures,
- ✓ Pas de circulation de camion lié à l'approvisionnement usine, traversant ENGENVILLE et EZERVILLE, entre novembre et la mi-avril.

Toutes ces actions seront opérationnelles pour la future campagne de luzerne 2022.

D'autre part, suite aux essais menées en 2021 par l'achat de nouvelles bennes à fond mouvant, SIDESUP via ses prestataires de transport, favorisera à l'avenir l'usage de telles bennes qui permettent de transporter 45 % de matière en plus, ce qui annulerait l'impact lié à l'ajout de la 3^{ème} ligne (diminution du nombre de rotations). On va doubler dès 2022 le nombre de bennes passant ainsi à 10 en moins de deux ans. La limite technique de ces bennes est en lien direct avec les conditions météorologiques, à savoir que par temps de pluie, il est impossible de bénéficier de leur capacité optimale (matière sèche de la luzerne, portance des sols, ...).

Par rapport à la multi activité du site (Luzerne, pulpes, bois), le village d'ENGENVILLE est traversé uniquement pendant la période luzerne, pouvant s'étendre de Fin avril à fin Octobre à raison de 40 jours par an. Tout le reste du trafic provient du rondpoint de la D 921. Une alternative qui consisterait à contourner le village d'ENGENVILLE par la rocade dit de Pithiviers (RD2152 et D921) se traduirait pour chaque rotation d'une augmentation de distance à parcourir de 15,8 km, correspondant à un doublement des rejets de CO₂.

Source de calculs :

Référence : Facteur d'émissions de 0,0673 kg CO₂ par tonne transportée et par kilomètre parcouru

		MENCHECOURT vers ENGENVILLE		MENCHECOURT vers ENGENVILLE via PITHIVIERS	
		Aller	Retour	Aller	Retour
Facteur d'émission	Kg CO ₂ / tonne / Km	0,0673	0,0673	0,0673	0,0673
Matière brute transportée	tonnes	25	0	25	0
Poids total camion	tonnes	39	14	39	14
Distance	Km	8,9	8,9	15,8	15,8
Rejets de CO ₂ par trajet	kg	23,36	8,39	41,47	14,89
Total par trajet A & R	Kg	31,75		56,36	

A chaque tour, cela augmenterait les rejets de 24,60 Kg de CO₂, soit 77,5% de rejets de CO₂ en plus. Ce qui irait à l'encontre du souhait de préserver la qualité de l'air, un sujet extrêmement sensible et évoqué à plusieurs reprises durant l'enquête publique.

Au-delà de l'impact économique, nous ne souhaitons pas pour des raisons environnementales recourir à cette alternative.

Par ailleurs la culture de la luzerne se substituant à des cultures existantes, le trafic associé à la livraison de cette luzerne remplacerait également un trafic déjà existant associés à la livraison des récoltes.

3) Les poussières

Les rejets de poussières canalisés font l'objet d'un contrôle périodique (3 fois par an) suivant le plan de contrôle déterminé par l'arrêté préfectoral. L'historique des résultats de ces mesures, à disposition des parties prenantes, montre une conformité totale des rejets par rapport aux valeurs limites d'émission (VLE).

Les émissions complémentaires, citées par le voisinage, correspondent à ce que l'on appelle plus communément des poussières diffuses (car non canalisées) et proviennent de deux origines en lien avec :

- ✓ La manipulation des produits secs ou par effet du vent,
- ✓ les dysfonctionnements de process (bourrage de cyclones, séchage trop important de la matière,...).

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter, et plus particulièrement de son étude d'impact sanitaire, une étude a été confiée à la société AECOM, Société indépendante et certifiée spécialisée dans les évaluations de risque sanitaire liés aux rejets atmosphériques. Cette étude a eu pour but d'évaluer le risque pour la population avoisinante en tenant compte des valeurs maximales de rejets tolérées sur la base des nouvelles productions. L'étude conclue que les niveaux de risques sanitaires induits par les rejets atmosphériques du site incluant le projet d'installation du nouveau sécheur, sont inférieurs aux valeurs de références pour le voisinage du site.

Concernant l'installation de la 3^{ème} ligne, nous allons recourir aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) afin de garantir les performances actuelles, voire même de les améliorer à travers l'installation de nouveaux cyclones haute performance et d'un filtre à manche.

Afin d'améliorer les émissions diffuses sur l'installation existante, il a été décidé de la mise en place :

- ✓ D'un mur coupe-poussière pour fermer le site et limiter la projection de poussières sur la route et en direction du village d'ENGENVILLE,
- ✓ Du remplacement du tapis alimentation du foyer biomasse de la ligne existante par un tapis 100% capoté,
- ✓ Du capotage de la trémie de recyclage des fines dans le process.

D'autre part, la mise en place de la 3^{ème} ligne permettra de déshydrater régulièrement la sciure de bois (run toutes les 3 semaines) et ainsi de maîtriser totalement les approvisionnements en provenance de scieries (stockage couvert et fermé sur 3 côtés). De ce fait, le vent aura moins d'impact car le stock ne sera plus jamais plein.

Toutes ces actions seront opérationnelles pour l'été 2022.

D'autre part, nous allons étudier le remplacement des laveurs humides des 2 lignes existantes (conduits 3 et 4) pour la campagne luzerne 2023 qui sont source de dysfonctionnements ponctuels et que nous souhaitons remplacer par un dépoussiéreur à manche (et donc par voie sèche).

JTB

4) Les rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont suivis de façon périodiques (3 fois par an) suivant le plan de contrôle déterminé par l'arrêté préfectoral. L'historique des résultats de ces mesures, à disposition des parties prenantes, montre une conformité totale des rejets par rapport aux valeurs limites d'émission (VLE).

En ce qui concerne le taux de SO₂, le choix a été fait de présenter la valeur la plus pénalisante pour l'impact sanitaire (effet majorant), afin de s'assurer que les valeurs seuils pour la santé des riverains ne soient pas atteints. L'étude conclue qu'aucun risque n'est avéré. La 3^{ème} ligne de déshydratation sera alimentée par les mêmes combustibles qu'actuellement présents sur le site (biomasse et gaz naturel), donc le taux de SO₂ sera comparable à celui obtenu avec l'installation existante et très inférieur à la valeur prise pour l'étude de risque.

En ce qui concerne les rejets de CO₂, SIDESUP fait partie des établissements ayant une allocation annuelle de quotas de CO₂. Depuis 2006, de par sa stratégie environnementale proactive s'appuyant sur l'usage de la biomasse bois, SIDESUP a limité ses rejets de CO₂ proportionnellement à sa production, devenant ainsi régulièrement excédentaire (excédent qui a été valorisé sur le marché du CO₂). L'installation de la 3^{ème} ligne avec un foyer biomasse bois va encore conforter le site sur cet aspect. A noter que pour aucun établissement industriel, il n'existe de seuil maxi de rejet de CO₂ (achat possible sur le marché du CO₂).

L'évolution des pratiques agricoles, à partir de 2013, consistant à faire du préfanage à plat au champ, a permis d'augmenter la matière de la luzerne de 30 % en moyenne limitant ainsi d'autant l'usage énergétique à l'usine et donc par voie de conséquence les rejets.

En ce qui concerne les rejets liés au trafic routier, comme indiqué dans le dossier au chapitre II.5.1.2, les émissions liées au gaz d'échappement des camions ont été définies à partir de la méthodologie proposée par le « Guide pour l'évaluation du risque sanitaire dans le cadre de l'étude d'impact d'une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés » (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et L'Environnement, février 2005). Le calcul s'appuie sur les facteurs d'émissions COPERT III, méthode élaborée par l'Agence Européenne de l'Environnement, habituellement utilisé pour faire des estimations. Ces facteurs permettent de calculer des g / km pour différents composés (poussières sans précision de taille des particules, Nox, CO₂). De plus, dans le cadre de nos relations avec nos partenaires prestataires de transport, nous allons encore améliorer significativement le niveau des rejets liés au trafic routier par :

- ✓ Remplacement au fur et à mesure des camions existants par des tracteurs Euro 6,
- ✓ Investissements dans 10 bennes à fond mouvant entre 2020 et 2022 pour limiter le nombre de rotation,

A noter que les réflexions en cours sur l'évolution des carburants (Gaz Naturel Liquéfié, Gaz Naturel Compressé, ED95...) apporteront de l'amélioration complémentaire sur le niveau des rejets et SIDESUP, comme le groupe Cristal Union, encouragera cette transition dans le cadre de sa politique RSE.

5) La Santé

L'activité de SIDESUP consiste à retirer l'eau résiduelle contenue dans les produits entrants par séchage, c'est la raison de la présence permanente de ce panache blanc en haut de la cheminée principale du site dès que celui-ci est en fonctionnement. Notre activité est relativement classique, bien connue de par le process en place, et la vapeur d'eau rejetée ainsi que les gaz de combustion sont extrêmement classiques. A noter que depuis 2006, SIDESUP n'utilise que de l'énergie renouvelable (Bois) et du gaz naturel comme énergie fossile, ce qui a été de très loin la 1^{ère} déshydratation en France de taille significative à se convertir à des énergies plus vertueuses en matière de respect de l'environnement (bon nombre d'entre elles étant encore très majoritairement au charbon il y a moins de 3 ans). De ce fait, ce mix énergétique depuis plus de 15 ans a permis de réduire significativement les émissions de GES du site.

D'autre part, pour faire référence aux conduits 3 et 4 souvent mentionnées dans les échanges, ces derniers sont les cheminées des laveurs de gaz des 2 lignes existantes. Le séchage des produits s'effectue par un chauffage d'air extérieur qui est insufflé dans le sécheur. Inévitablement, le flux d'air entraîne avec lui de la matière séchée que nous piégeons par cyclonage puis lavage avant de le rejeter dans l'atmosphère. C'est donc cet air humide, débarrassé des particules de matières, qui se dégage des conduits 3 et 4, avec une perception d'une fumée plus ou moins blanche en fonction de la température extérieure, reflet de la condensation. En cas de dysfonctionnement (flux d'eau, bourrage matière, ...), il se peut que de la matière sorte directement par l'un ou l'autre de ces conduits, s'expliquant par une moindre efficacité du dispositif. Au-delà de la gêne externe que cela peut occasionner, nous avons aussi tout intérêt à remédier le plus rapidement possible à ce genre de dysfonctionnement car cette matière rejetée est perdue et impacte directement nos performances économiques. Ce sont ces laveurs de gaz sur les 2 lignes existantes que nous avons décidé de remplacer pour avril 2023 comme déjà mentionné.

Comme dit précédemment, les rejets canalisés font l'objet de suivi strict chaque année et ont toujours été conformes et bien en deçà des seuils admis de par le mix énergétique du site.

D'autre part, dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter, et plus particulièrement de son étude d'impact sanitaire, une étude a été confiée à la société AECOM. Cette étude a eu pour but d'évaluer le risque pour la population avoisinante en tenant compte des valeurs maximales de rejets tolérées sur la base des nouvelles productions. L'étude conclue que les niveaux de risques sanitaires induits par les rejets atmosphériques du site incluant le projet d'installation du nouveau sécheur, sont inférieurs aux valeurs de références pour le voisinage du site.

A noter que ce projet répond directement à l'augmentation significative du développement des luzerne au sud de Paris, dans le rayon moyen d'approvisionnement actuel du site. SIDESUP va faciliter la conversion des agriculteurs du territoire au BIO, car ils auront un débouché local pour leur culture. Sans cela, la production devra être convertie au niveau d'autres installations de séchage localisées plus loin, ce qui induira in fine une quantité plus importante d'émission à l'atmosphère associée au trafic. Dans le pire des cas, la conversion au BIO n'aura pas lieu, et les pratiques actuelles continueront. A noter que ces impacts positifs sur la qualité de l'air (éviter que les produits azotés se transforment en Nox au contact de l'air) et sur la qualité de l'eau (O intrant sur les parcelles de luzerne plébiscitée par

les Agences de l'eau surtout au droit des captages) n'ont pas été étudiés à l'échelle du territoire et par conséquent intégrés dans l'étude sanitaire.

Concernant le risque sanitaire, il faut rappeler qu'une première étude avait été réalisée en 2006, lors de la mise en place du foyer biomasse 25000, et qui avait conclu à l'absence d'impact sanitaire. En 2014, une nouvelle étude de risque sanitaire a été effectuée prenant en considération les émissions réelles (après mise en service donc de la ligne de déshydratation biomasse 25000) et concluant également à l'absence de risque sanitaire pour le voisinage.

Bien que l'étude sanitaire 2021, pour la 3^{ème} ligne de déshydratation, conclue aussi et encore sur des niveaux de risques inférieurs aux valeurs de référence, nous ne sommes pas opposés à affiner cette étude sanitaire en la complétant d'une analyse de la qualité de l'air avec les mesures de particules en suspension dans le cadre de l'implantation de la 3^{ème} ligne. Ce complément d'études pourrait être confiée à Lig'Air en utilisant une station mobile spécifique qui serait disposée au niveau d'Engenville. Cette étude qui se ferait concomitamment au démarrage de la 3^{ème} ligne en Juin 2022, s'étalerait sur une année.

6) La communication

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, développer la communication vis-à-vis de la population avoisinante est un axe essentiel pour mieux partager les attentes des différentes parties.

C'est la raison pour laquelle nous mettrons en place :

- ✓ une réunion annuelle avec la mairie pour échanger sur l'activité industrielle et recueillir les observations,
- ✓ une visite annuelle du site industriel pour la population avoisinante, en lien avec la mairie,
- ✓ des échanges aussi réguliers que nécessaires pour prévenir la mairie de tout dysfonctionnement opérationnel qui pourrait avoir un impact direct ou indirect sur le voisinage,

Nous souhaitons vis-à-vis de la mairie notamment assurer et rassurer, en montrant notre pleine responsabilité et faire partager notre activité dont nous sommes fiers. Nous sommes un acteur local profondément attaché au terroir de par notre structure coopérative et nous entendons le rester. Nous ne pouvons pas être cependant responsables de tous les dysfonctionnements constatés et remontés dans l'enquête, notamment sur l'usure du réseau routier, le manque de trottoirs, sachant que nous n'avons pas vocation non plus à nous substituer aux services de l'Etat. Néanmoins, si des dommages directement liés à l'activité de SIDESUP étaient constatés, notamment à proximité immédiate du site, ils seront pris en charge bien évidemment par le site comme cela s'est toujours fait.

Toutes ces actions seront en place dès 2022.

JB

En Conclusion,

La mise en place de cette 3^{ème} ligne s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'adaptation du monde agricole au défi de demain en y intégrant les enjeux de la décarbonation côté industriel par la mise en place d'un foyer biomasse Bois. Le site de SIDESUP, ancré dans le territoire depuis plus de 40 ans avec 35 emplois directs, symbolise l'architecture même d'un modèle économique vertueux transformant les produits du terroir destinés à un besoin et usage national.

Au-delà des remarques exprimées lors de l'enquête, nous avons bien entendu les points soulevés par les personnes présentes à la réunion publique, et l'ensemble des solutions concrètes détaillés ci-avant vont répondre pleinement aux attentes.

Même si les échanges se sont toujours faits dans une certaine sérénité, il n'en demeure pas moins que nous avons quand même été très surpris d'une telle agitation vue que le site existe depuis plus de 40 ans et qu'il n'y a jamais eu par le passé sous quelque forme que ce soit de remontées fortement négatives à l'encontre de l'usine. A noter même que lors des derniers échanges avec la mairie en septembre dernier, il a été très clairement souligné la réactivité systématique des équipes de SIDESUP quand celles-ci étaient sollicitées. D'autre part, la construction très récente de deux nouvelles maisons individuelles à proximité immédiate du site, traduit bien le fait que la cohabitation est possible.

Nous sommes convaincus que nous pouvons lever dans un futur proche les inquiétudes exprimées, et montrer ainsi le professionnalisme de nos équipes. L'entreprise SIDESUP, adossée au Groupe CRISTAL UNION, mobilisera tout ce qui est en son pouvoir, pour assurer un développement industriel du site le plus harmonieux possible en améliorant sa performance environnementale tout en respectant son voisinage et plus largement son territoire.

SIDESUP
12 rue du Moulin
45300 ENGENVILLE
Tél. 02 38 32 80 00 Fax 02 38 32 83 23

Le Directeur
SIDESUP
J.-M. BELIERES

JMB